



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-20

L'an deux mille dix-sept, à 10h

Le 1^{er} juillet, à Boulzicourt (08)

Date de convocation	6 juin 2017
Nombre de délégués :	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	20 Présents
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL	M. Robert PASCOLO
M. Jack COLLINET	M. Bernard PIERQUIN
Mme. Danielle COMBE	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Daniel COURTAUX	Mme Noëlle DEVIE
Mme Maryse DESPAS	M. Eric GILLARDIN
M. Patrick FOSTIER	M. Guy JOSEPH
Mme Mireille GAZIN	M. Pascal MAUROY
M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)	Mme Christine NOIRET-RICHET
Mme Pascale GAILLOT	M. Michel NORMAND
Mme Dominique HUMBERT (Pv de M Raoul)	M. Edouard JACQUE

Objet de la délibération :

Zones humides : convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne - gestion zone humide Sedan et Glaire

Résultat du vote
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-20

Objet de la délibération :

Zones humides : convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne - gestion zone humide Sedan et Glaire

Par le biais d'une convention, l'EPAMA-EPTB Meuse autoriserait le Conservatoire à réaliser toutes les opérations nécessaires à la connaissance et à la gestion environnementale du site suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Surface de la parcelle	Surface sous convention	Propriétaire
SEDAN ; GLAIRE	Bellevue	SEDAN : ZA 34, ZA 69, ZA 111 GLAIRE : AE 252, AE 254		6,55 ha	6,55 ha	EPAMA – EPTB Meuse
Surface totale				6,55 ha	6,55 ha	

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise la signature de la convention de gestion de la parcelle sise au lieu-dit « Bellevue » à Sedan et Glaire, avec le conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, dont un exemplaire est joint à la délibération.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 24/07/2017 à 12:06:05
Référence : aba5d0a5710f94a5d1e84ffbd3f835e9bd5d2177